

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

M. Apparou, M. Fillon, M. Douillet, Mme Fort, M. Decool, M. Abad, Mme Genevard, M. Dhuicq,
Mme Dalloz, M. Gest et M. Audibert Troin

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Parlement a pour rôle de faire la loi et de légiférer. Non pas, comme le préconise à plusieurs reprises ce texte, de travailler sur des rapports du Gouvernement à chaque fois qu'un nouveau mécanisme est mis en place.